



digital.union@sonapresse.com

L'Actu du web

LE BUZZ DE LA SEMAINE

Par I.M'B.

CORONAVIRUS: LES EXCISIONS ONT AUGMENTÉ AU KENYA



Photo: DR

Gumato, jeune écolière Kenyane de 13 ans, peut enfin marcher à nouveau sans ressentir de douleur. Elle s'est fait exciser il y a deux mois. Un tweet d'Al Jazeera rapporte que la fermeture des écoles au Kenya, suite au coronavirus, a exposé les jeunes filles à plus de mutilations génitales (excision); pratique pourtant légalement interdite.

USA: PLUS DE TIK TOK ET WECHAT DÈS DEMAIN

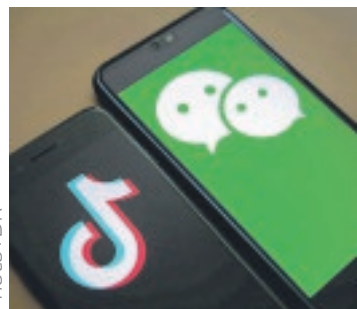


Photo: DR

Nouveaux coups portés par les Américains aux relations commerciales USA-Chine. À partir de ce dimanche 20/09, les téléchargements de l'application vidéo très populaire Tik Tok et de celle de la messagerie WeChat seront interdits aux États-Unis, selon le département américain du Commerce.

SURVOL MILITAIRE POUR RAPPELER TAÏWAN À L'ORDRE



Photo: DR

Pékin a montré les muscles jeudi dernier. Selon un tweet de Global Times, "il n'y a pas de ligne médiane du Détroit", dixit PLA, l'armée chinoise. Les pilotes ont réagi en survolant la soi-disante "ligne médiane du Détroit de Taïwan", jeudi alors que l'armée de l'île les a appelés à faire demi-tour, ont rapporté les médias taiwanais vendredi.

Léandre Nzue, le "nouveau visage de la corruption"

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

Placé en détention préventive à la prison centrale de Libreville, le 15 septembre passé, Léandre Nzue, maire de la capitale, doit faire face à onze chefs d'accusation. Il est poursuivi pour association des malfaiteurs, détournement des deniers publics, blanchiment des capitaux, extorsion des fonds, concussion, corruption passive, chantage, faux et usage de faux et complicité de faux. Alors qu'il n'a pas encore été jugé, et qu'il bénéficie de la présomption d'innocence reconnue à tout citoyen, pour les réseaux sociaux, il est devenu le visage de la corruption portée à son paroxysme. "Ce que l'on reproche à ce maire aujourd'hui, tous le font. Chacun à son niveau et dans son secteur. C'est toute la République qui est touchée", affirme Guy Ernest, Facebookeur. Pour d'autres, c'est tout l'Hôtel de Ville qu'il faut nettoyer. Mais dans l'ensemble, beaucoup estiment que la corruption continue parce que les contre-pouvoirs ne sont pas efficaces. Où étaient "le Conseil municipal, la Cour des comptes, la Commission de lutte contre l'enrichissement illicite, etc.?", s'est demandé Marcel. Léandre Nzue n'est pas le seul maire à n'avoir pas fini son man-



Photo: Adjai NTOUOME/L'Union

Léandre Nzue n'a pas fini son mandat.

dat. Meeth Ivigou Moulomba de Mabanda, emprisonné au milieu des années 1990, Jean-Rémy Lepemangoye, alors maire de

Moanda de l'Union gabonaise pour la démocratie et le développement (UGDD), écroué à la fin des années 2000 à la pri-

son centrale de Franceville, ou encore Grégory Lacruche Alihanga, maire d'Akanda figurent sur cette liste.

Humeur

MARIAGE COUTUMIER: UNE PROPOSITION DE LOI ADULÉE PAR L'OPINION

Innocent M'BADOUUMA
Libreville/Gabon

Autant certaines lois irritent l'opinion, autant d'autres sont applaudies. Bien qu'encre dans le circuit de l'examen au Parlement, le fait qu'elle ait franchi une étape au Sénat, la proposition de loi sur le mariage coutumier est bien accueillie sur la toile. "Enfin une bonne nouvelle de l'année 2020", commente Ulman Nanita sur Facebook. De nombreux internautes sont impatients d'en savoir plus: "Ça veut dire qu'il faudra une procédure à la mairie ou au tribunal avec témoins pour avoir des documents qui rendent ce mariage légal? Les mariages

avant cette loi pourront-ils être légalisés?", questionne Brice Nyama, qui sait certainement que la loi n'est pas rétroactive. Même s'il veut un mécanisme de validation des mariages antérieurs à cette éventuelle loi. Si c'est Ernest Ndassiguikoula, sénateur du département de la Bayi-Brikolo, qui porte l'actuelle proposition de loi, des internautes appellent à la reconnaissance des devanciers. "C'est un travail abattu par le défunt Me Agondjo Okawe, avocat gabonais et enseignant de droit, il y a plusieurs années, sur le droit du mariage coutumier au Gabon" qui défricha le cadre théorique et



Photo: DR

Les sénateurs adoptent la proposition de loi sur le mariage coutumier

normatif du mariage coutumier. Jusqu'alors, la loi sur le mariage qui s'inspire du Code civil français a renié le mariage coutumier, allant jusqu'à taxer

d'illégal la dot, un des piliers du mariage coutumier qui reste culturellement valable auprès de presque toutes les familles du Gabon.